



montmorot
C F A

ENVIRONNEMENT

BPJEPS

Spécialité Educateur Sportif
Mention pêche de loisirs

RNCP 37110

Formation par apprentissage - diplôme de niveau 4



Document mis à jour le 10/04/24

OBJECTIFS

- Encadrer et animer des activités de pêche de loisir en eau douce et depuis le bord sur le littoral.
- Participer à l'organisation et à la gestion de son activité dans la pêche de loisirs.
- Participer au fonctionnement et à la promotion de la structure organisatrice.
- Participer à des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Contribuer aux relations avec l'environnement professionnel et au développement du territoire.

DEBOUCHÉS

Métiers :

- Guide de pêche indépendant
- Animateur « pêche et environnement »

Poursuite d'études :

- Accès à l'emploi

Condition d'environnement du métier :

- Contact avec le public jeune et adulte
- Promotion du loisir pêche

ORGANISATION

Formation diplômante de 1200 heures sur 9 mois (dès février)

20 semaines en présentiel au CFA de Montmorot

15 semaines en entreprise

Individualisation du parcours en fonction des acquis

Récupération du vécu

Bilan intermédiaire de formation

Evaluation par Unités capitalisables (UC).

Le système d'évaluations est basé sur les situations professionnelles significatives et évaluées à l'oral.

Validation du diplôme : 4 UC

Si validation partielle, possibilité de valider les UC manquantes pendant 5 ans.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Diplôme également accessible en apprentissage et en VAE

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS

- Communication
- Connaissances et attentes des publics
- Animation et conduite de projet
- Réglementation liée à l'animation et à la pratique de la pêche
- Connaissance des milieux aquatiques
- Techniques de pêche
- Sécurité
- Comptabilité

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Public concerné :

- Jeunes âgés de moins de 29 ans révolus

Pré-requis :

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être détenteur d'une attestation de formation aux premiers secours
- Être détenteur d'une attestation de 50 m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur
- Satisfaire à un test sur les différents cœurs : mouche, coup et lancer

Le recrutement se fait à partir de pré-inscription

Délai d'accès à la formation : entrées et sorties permanentes.

Formation accessible à tous publics en situation de handicap

CONTACTS

Référent de formation

William Pelletier – cfa.jura@educagri.fr

Référente handicap

Corinne Raquin – cfa.jura@educagri.fr

Indicateurs 2023 : Formation en cours

C F A - C F P P A - L Y C É E - E X P L O I T A T I O N

EPLEFPA/CFA - 614, avenue Edgar Faure - 39570 Montmorot - 03 84 87 20 02
cfa.jura@educagri.fr - <https://montmorot.educagri.fr/cfa>



CAPACITÉS VISÉES PAR LE DIPLÔME

UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

UC3 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC4 Mobiliser les techniques de la mention "Pêche de loisirs" pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou un cycle d'apprentissage dans le champ de la mention « pêche de loisirs »

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de pêche
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la pêche
- Garantir les conditions de pratique en sécurité

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site de France compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37110/>

FINANCEMENT – RÉMUNÉRATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Elle est financée par les OPCO du secteur privé et pour les collectivités territoriales par le CNFPT (à hauteur de leur taux plafond).

Au cours de la formation, l'apprenti perçoit un salaire, en fonction de son âge, versé par l'employeur.

Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable

ATOUS DE LA FORMATION

- Intervention de professionnels moniteurs guides de pêche en activité
- Accompagnement personnalisé
- Aide à la construction du projet professionnel
- Partenariat avec l'EPTB Saône Doubs (ex-Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche d'Ornans)

